



Comité catholique
contre la faim
et pour le développement
4, rue Jean Lantier - 75001 PARIS
ccfd-terresolidaire.org



Croire en demain

Janvier 2010 N° 2

La lettre des legs et donations



“ Permettez-moi d'abord de vous présenter mes vœux sincères et pleins d'espoir pour cette nouvelle année 2010.

L'année 2009 a été celle de la crise la plus grave vécue depuis 80 ans. Plus que jamais, notre monde est guidé par la recherche effrénée du profit par quelques-uns au mépris des conditions de vie de la majorité. Cette course sans limites, génératrice d'inégalités, a débouché sur la crise dont les plus défavorisés payent aujourd'hui les pots cassés.

Ce contexte difficile vous interroge sur le sens à donner à votre argent, en particulier celui issu de la transmission de votre patrimoine. Nous vous remercions de vous être adressé au CCFD-Terre Solidaire à ce sujet. Comme vous le savez, les legs et donations sont un moyen pour nous de prolonger d'autres modes de soutien plus connus comme le don ou l'épargne solidaire.

Ce soutien, nous le devons bien à nos partenaires du Sud qui travaillent pour un monde plus juste, chaque jour

dans leur pays. Ainsi, en Ethiopie, pays victime de sécheresse et de famine en raison du dérèglement climatique, nos partenaires œuvrent pour faciliter l'accès à l'eau. Grâce à leur action, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants ont vu leur situation et leur santé s'améliorer. Ils peuvent désormais se consacrer à des activités économiques génératrices de revenus.

Nous avons pu soutenir plus de 400 initiatives de ce genre à travers le monde en 2009. Cet effort, seule la solidarité financière de nos donateurs l'a rendu possible. Elle seule a permis au CCFD-Terre Solidaire et à ses partenaires de bâtir un monde un peu plus accueillant aux pauvres de la planète.

A nouveau, grâce à votre aide et à celle de milliers d'autres anonymes, je fais le vœu que cette année 2010 soit celle de la solidarité. D'avance, je vous remercie très vivement pour votre soutien à la cause des plus démunis. ”

Guy Aurenche
Président du
CCFD-Terre Solidaire



Zoom sur... les bénévoles

Sur qui repose l'action du CCFD-Terre Solidaire ?

L'association ne serait rien sans les 15 000 bénévoles qui la font vivre au quotidien, aux côtés de 170 salariés. Ce réseau de volontaires est composé de personnes de tous âges et de toutes conditions ; il est implanté dans la France entière. Les bénévoles sont issus des 28 mouvements ou services d'Église qui composent le CCFD-Terre Solidaire ou bien ils sont membres d'équipes locales organisées au niveau d'une ville ou d'un secteur rural.

A quoi sert la mobilisation des bénévoles ?

Les bénévoles animent la campagne de Carême du CCFD-Terre Solidaire. Pendant ce temps fort annuel, ils sensibilisent les Français à la nécessité d'un développement qui soit bénéfique aux plus pauvres. Ils accueillent dans leur région des acteurs associatifs du Sud et de l'Est dont le CCFD-Terre Solidaire soutient le combat pour plus de dignité.

Ainsi, en Rhône-Alpes, les bénévoles préparent la venue de German Niño Muñoz pour le prochain Carême. Ce Colombien représente dans son pays Latindadd : un réseau latino-américain créé pour bâtir un système économique et financier plus solidaire à l'échelle du continent.

Guidé par les bénévoles, German interviendra au cours de soirées publiques, parlera de son expérience de militant du développement dans les écoles et visitera des acteurs rhônalpins de l'économie sociale et solidaire.

Sur quels sujets interpellent-ils l'opinion publique ?

Tout au long de l'année, les bénévoles du CCFD-Terre Solidaire attirent l'attention des Français sur des sujets de mobilisation internationale en faveur des populations démunies des pays du Sud.

Il y a quelques années, Bernard, avec son équipe locale de Vienne en Isère, a fait signer des centaines de pétitions pour la limitation des agrocarburants. Il a invité une universitaire pour



Ils sont la cheville ouvrière du CCFD-Terre Solidaire. Ses 15 000 bénévoles sont à l'œuvre toute l'année dans toute la France. Vous les avez sans doute croisés dans votre paroisse ou à l'occasion d'une animation publique pendant la campagne de Carême. Qui sont-ils ? Quel est leur action au jour le jour ? Sur quels sujets interviennent-ils ?

Voici quelques informations pour en savoir plus à leur sujet.

Claude Prost : bénévole à Toulouse

Claude Prost est bénévole administrative au local toulousain du CCFD-Terre Solidaire. Cette retraitée de la banque, membre d'une équipe locale dans son quartier, a fait le pas de sa nouvelle fonction il y a cinq ans.

« *Je suis arrivée un lundi. Cela m'a tout de suite plu* », raconte-t-elle.

A la permanence, au sein d'une petite équipe, Claude réceptionne les dossiers venant du siège, assure du travail administratif ou comptable et reçoit les personnes venues chercher de l'information. Toute l'année — mais



surtout à l'approche du Carême — elle accueille ainsi des responsables d'équipe locale et des paroisses, des enseignants et parfois des étudiants.

Claude Prost oriente les visiteurs en fonction de leur demande en se servant de la documentation « très bien faite » éditée par le CCFD-Terre Solidaire.

« *Le travail de conseil est important* », souligne Claude Prost.

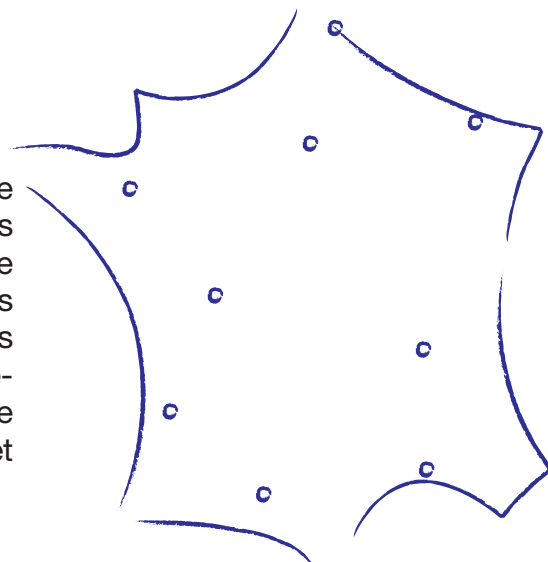
expliquer en quoi la culture intensive du palmier à huile en Indonésie saccageait l'environnement et détruisait les sociétés traditionnelles.

Les campagnes d'opinion prolongent l'action quotidienne des partenaires du CCFD-Terre Solidaire. Les bénévoles y sont impliqués massivement, ce qui leur donne l'écho nécessaire en France pour faire bouger des situations d'injustice liées à la mondialisation des échanges économiques et financiers.

Comment rejoindre les bénévoles du CCFD-Terre Solidaire ?

Il suffit de pousser la porte de l'une de ses 99 délégations diocésaines — à peu près une par département — qui sont des lieux d'information et des relais de mobilisation. Certains bénévoles y tiennent permanence pour accueillir les personnes et

répondre à leurs questions et sollicitations. N'hésitez pas à les rencontrer.



Le CCFD-Terre Solidaire se soumet à de nombreux contrôles :

- notre Commissaire aux comptes certifie la régularité et la sincérité des comptes ;
- la Cour des comptes et l'IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) vérifient la saine gestion des ressources financières, la transparence des comptes, la qualité des outils de gestion et de suivi des financements, la pertinence de l'emploi des fonds ; les institutions qui financent nos actions, notamment le ministère des Affaires étrangères et la Commission européenne, exigent des rapports détaillés et réguliers sur l'emploi des crédits accordés ;
- le Comité de la Charte du don en confiance auprès duquel le CCFD-Terre Solidaire est agréé procède lui aussi à des contrôles.

Depuis près de 20 ans, le Comité de la Charte a élaboré un ensemble de règles de déontologie regroupées dans une Charte reposant sur quatre grands principes :

- fonctionnement statutaire et gestion désintéressée
 - rigueur de la gestion
 - qualité de la communication et de la collecte de fonds
 - transparence financière.
- Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Les organisations agréées s'engagent à respecter cette Charte et le Comité en contrôle l'application.

www.comitecharte.org



En savoir plus

N'hésitez pas à me contacter :
par téléphone au **01 44 82 80 58**
ou par mail à :
infogenerosite@ccfd.asso.fr

Je répondrai à toutes vos questions
en toute confidentialité.



Rayna
Paraskova



Comité catholique
contre la faim
et pour le développement
4, rue Jean Lantier - 75001 PARIS
ccfd-terresolidaire.org



Le CCFD-Terre Solidaire répond à vos questions :

Que puis-je léguer à une association reconnue d'utilité publique ?

La part du patrimoine qu'un individu peut léguer à une association reconnue d'utilité publique est fonction du nombre d'héritiers réservataires – enfants ou ascendants.

Si, à votre décès, vous avez des héritiers réservataires la loi française impose de transmettre une partie de votre patrimoine à ces héritiers.

La part restante dont vous pouvez disposer librement est appelée « quotité disponible ». C'est elle que vous pouvez léguer à une association reconnue d'utilité publique, comme le CCFD-Terre Solidaire.

Puis-je souscrire à un contrat d'assurance-vie au bénéfice d'une association ?

Une association reconnue d'utilité publique, comme le CCFD-Terre Solidaire, est habilitée à recevoir des capitaux provenant d'un contrat d'assurance-vie. Sous certaines conditions, les sommes portées sur un contrat d'assurance-vie ne sont pas prises en compte dans le calcul de la succession, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas soumises aux dispositions concernant les héritiers réservataires.

Retrouvez toutes ces informations sur :
ccfd-terresolidaire.org/legs

Directeur de la publication : Pierre Laurent – Rédaction : Jean-Paul Rivière, Lucie Bringer
Coordination rédaction/iconographie/fabrication : Roselyne Blondel – Réalisation
création/graphisme : Grand M – Impression : Imprimerie Jean-Bernard – Copyright © ©
CCFD, CCFD-Terre Solidaire – 4, rue Jean Lantier – 75001 Paris.

Cette Lettre des Legs et donations est imprimée sur papier 100 % recyclé de qualité supérieure (cyclus), fabriqué à base de 100 % de vieux papiers collectés après usage.